



**Ministère de l'Économie, des Finances, de la Dette et des Participations,
Chargé de la Lutte contre la Vie Chère.**

Communiqué de presse

LANCEMENT OFFICIEL DE LA MEDIATION FINANCIERE NATIONALE

Libreville, 26 Octobre 2026 - Le Ministre de l'Économie, des Finances, de la Dette et des Participations, chargé de la Lutte contre la Vie Chère, Président du Comité National Économique et Financier (CNEF), Monsieur Thierry MINKO, a procédé ce jour au lancement officiel des activités de la Médiation Financière Nationale, aux côtés du Gouverneur de la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC), du Secrétaire Général de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC), du Secrétaire Général de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA) et du Secrétaire Général de la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF).

Cette cérémonie marque une étape importante dans le renforcement de la confiance entre les usagers et les professionnels du secteur financier, matérialisée par l'entrée en fonction de Monsieur Axcèle Saturnin KISSANGOU-MOUELE en qualité de Médiateur financier national.

En devenant premier pays de la sous-région à déployer un tel dispositif, la République Gabonaise concrétise ses engagements envers la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC). Cette initiative constitue une avancée majeure pour la modernisation du système financier national, en proposant un mécanisme de règlement amiable des litiges entre les usagers et l'ensemble des établissements financiers, notamment les banques, les établissements de microfinance, les compagnies d'assurances, les établissements de paiement et les intermédiaires de marché.

Coordonnée par le Comité National Économique et Financier (CNEF), sous la supervision des autorités de régulation compétentes, notamment la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC), la Conférence Internationale des Marchés d'Assurance (CIMA) et la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF), la Médiation Financière Nationale vise à instaurer un climat de confiance durable entre les consommateurs et les professionnels du secteur financier. Son organisation s'appuie sur les dispositions des articles 4 et 5 du décret n° 0121/PR/MEP du 21 mars 2024 portant organisation de la médiation financière en République gabonaise.

À ce titre, Monsieur Axcèle Saturnin KISSANGOU-MOUELE, aura pour mission de faciliter la recherche de solutions amiables aux différends opposant les usagers aux établissements financiers. *« En se basant sur des principes fondamentaux d'indépendance, d'impartialité, d'écoute, de dialogue, de célérité et de confidentialité, le Médiateur financier n'intervient ni en qualité de juge ou d'arbitre, ni comme défenseur de l'une des*

Communication Gouvernementale

f : @CommunicationGOUVGA

🐦 : Comgouv_GA

●● : Comgouv_GA

✉ : communication.gouvernementale@gouv.ga



parties. Il agit en qualité de tiers indépendant et impartial, chargé de favoriser le dialogue et de faciliter le règlement des litiges dans le respect des droits et des intérêts de chacun. » a-t-il déclaré.

Garant de la stabilité du système financier national, le Ministre Thierry MINKO a souligné la portée de cette initiative pour les usagers du système financier et pour la consolidation des relations entre les consommateurs et les acteurs du secteur. *« Ce mécanisme vise à offrir à chaque citoyen, à chaque épargnant, une voie de recours gratuite, confidentielle, rapide et efficace. En désamorçant les conflits, il protège le consommateur tout en pacifiant les relations commerciales avec les établissements financiers. Son succès repose toutefois de la mobilisation de l'ensemble des professionnels de la finance, concrétisée par la signature de la charte d'adhésion. Un engagement qui témoigne d'une responsabilité sociale affirmée et d'une volonté commune de bâtir un marché financier plus transparent »,* a rappelé le Ministre.

La mise en œuvre effective de la Médiation Financière Nationale traduit la volonté des pouvoirs publics de renforcer la confiance dans le système financier, d'améliorer la protection des droits des consommateurs et de consolider les conditions de financement de l'économie nationale. Elle s'inscrit dans la vision de Son Excellence **Brice Clotaire OLIGUI NGUEMA**, Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement, qui place le développement du secteur bancaire, pilier essentiel du financement de l'économie nationale, ainsi que la protection des consommateurs, au cœur des priorités de l'action publique.

À travers ce dispositif, le Gabon franchit une nouvelle étape vers un système financier plus accessible, plus transparent et davantage tourné vers les besoins des citoyens.

FIN